Écrit par ARS PACA
Samedi, 13 Octobre 2012 13:59 -

Marseille, le 11 octobre 2012 - Dix huit cas d'**intoxication alimentaire** sont survenus dans la **r**
égion
Provence-Alpes-Côte
d'Azur
entre le 21 septembre et le 10 octobre 2012.

Une enquête a été entreprise par l'Agence régionale de santé (ARS) et par les directions départementales de la protection des populations (DDPP) des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) afin d'identifier le ou les produits à l'origine de l'intoxication.

Ces investigations ont conduit à mettre en cause de la **farine** de **sarrasin bio** potentiellement contaminée par du
datura
1.

Les boulangeries, magasins ou crêperies qui ont utilisé ou vendu cette farine de sarrasin ou des produits élaborés à partir de celle-ci (pains, crêpes, galettes…) ont été informés de cette contamination et ont cessé la commercialisation de ces produits. Des affichettes informent les consommateurs sur les lieux de vente du retrait et des mises en garde concernant ces produits.

Recommandations

- Si, après une ingestion de pain ou d'un produit à base de farine de sarrasin (crêpe,

galettes…), vous ressentez les symptômes suivants : sécheresse de la bouche, pupilles dilatées, troubles de la vue, tachycardie, agitation, confusion, désorientation spatiotemporelle, hallucinations, paroles incohérentes.
Il est recommandé d'appeler le 15 ou de consulter rapidement son médecin traitant.

- Si vous possédez un produit bio à base de farine de sarrasin, il est recommandé de contacter le lieu d'achat afin de savoir si le produit est concerné par cette mise en garde ou non.

Pour connaître la liste des commerces susceptibles de contenir de la farine contaminée, consulter le site internet de l'ARS Paca www.ars.paca.sante.fr

1 Le datura est une plante sauvage connue pour sa forte teneur en alcaloïdes toxiques pour l'homme (atropine et scopolamine).
Elle se développe parfois aux abords des champs et peut contaminer les cultures lors des moissons.